

=====

=====

DECISION N° 224/24 / MINESEC DU 15 MAI 2024
portant nomination d'un responsable par intérim dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé par intérim au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

SOUS-DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

Sous-Directeur par intérim : Monsieur FARIKOU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 584 819-R, précédemment en service à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires de l'Extrême-Nord, en remplacement de Madame JACQUELINE NJUI-TABI EGBE, appelée à d'autres fonctions.

Article 2.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Extrême-Nord, est chargé, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 15 MAI 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

